

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 10 juillet 2024**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCAATION

04 JUILLET 2024

DATE DE PUBLICATION

18 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 27

**Objet : Budget communal – Exposition les Ch'tispimpons – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Ch'tispimpons »**

**Séance du 10 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND  
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON  
Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE  
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT

**Secrétaire de séance :** Bérangère MAHAUDEN

**N'ont pas pris part au vote :** Dorothee BERTRAND, Dimitri DUQUENNE

**Délibération n°86/102 – 07/2024**

**Objet de la délibération : Budget communal – Exposition les Ch'tispimpons – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Ch'tispimpons »**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association « Ch'tispimpons » ;

Exposé des motifs :

L'association « les Ch'tispimpons » organise des expositions de matériels de pompiers : casques, objets divers anciens, médailles, camions...

L'association « les Ch'tispimpons » sollicite une subvention exceptionnelle pour la remise en état du moteur du Delahaye d'Estaires de 1940 ainsi que pour l'exposition réalisée le 20 avril 2024 à Orchtrup, en Allemagne, ville jumelle de la commune.

En effet, le 19 avril 2024, l'association des Ch'tispimpons a loué une fourgonnette afin de faire le déplacement jusqu'à Orchtrup en Allemagne afin d'y réaliser une exposition à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle caserne.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2024

**Objet de la délibération : Budget communal – Exposition les Ch'tispimpons – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Ch'tispimpons »**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (N'ont pas pris part au vote : **Dorothée BERTRAND, Dimitri DUQUENNE**) :

- **d'allouer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « les Ch'tispimpons » pour la remise en état du moteur du camion Delahaye d'Estaires de 1940 et pour le déplacement à Orchtrup ;
- **de dire** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance  
Bérangère MAHAUDEN

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 18/07/2024

Publié ou notifié le 18/07/2024

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

